

Province de Québec
Centre de services scolaire des Affluents
Conseil d'administration

Ajournement –
Reprise de la séance

Le président, monsieur Benoît Lussier, déclare ouverte, en ce 29 novembre 2021, la séance d'ajournement de la séance ordinaire du conseil d'administration du 16 novembre 2021, telle que décrétée en vertu de la 12^e résolution.

Il est 18 h 31.

Conformément aux décrets et arrêtés en conseil en vigueur, la présente séance du conseil d'administration est tenue via la plateforme TEAMS.

Prise des
présences et
constatation du
quorum

Une fois les présences prises, la secrétaire générale constate le quorum.

SONT PRÉSENTS :

Le président Benoît Lussier, le vice-président Raphaël Bordeleau, et les membres Laura Chabot, Chantal Denis, Patrick Fortin, Rachel Gaudet, Isabelle Gauthier, Sophie Gélinas, Félix Henri, Alain Raïche, Alain Rivet, Chantal Rousseau, Diana Serret et Émilie Thériault.

La directrice générale, Isabelle Gélinas, les directeurs généraux adjoints Patrick Capolupo, Jean-François Collard, Jean-François Joly et Thierry Lauzon participent également à la séance ainsi que le représentant du personnel d'encadrement, Jean-François Trottier. M^e Marie-Josée Lorion, secrétaire générale est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

EST AUSSI PRÉSENT :

Le directeur conseil au service du secrétariat général, Érik Tardif.

EST ABSENT :

L'administrateur Jonathan Gauthier.

4.1 **Approbation**
procès-verbaux
séance ordinaire du
31 août 2021 et
séance
d'ajournement du
27 septembre 2021

Résolution N° CA21-013

ATTENDU l'article 170 de la Loi sur l'Instruction publique RLRQ chapitre I-13.3 prévoyant que le conseil d'administration approuve les procès-verbaux de ses délibérations;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Chantal Rousseau :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 31 août 2021 et le procès-verbal de la séance d'ajournement du 27 septembre 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.1 **Contrat travaux**
construction
Agrandissement
École
Jean-Baptiste-
Meilleur
Adjudication

Le directeur adjoint Jean-François Joly rappelle qu'à l'issue de la réalisation d'un appel d'offres public, nous avons procédé à l'ouverture des soumissions le 28 octobre 2021. Le plus bas soumissionnaire conforme est Tisseur inc. au coût de 35 949 000 \$. Le ministère de l'Éducation a approuvé le budget de ce projet et le conseil d'administration peut maintenant adjudger le contrat.

Résolution N° CA21-014

ATTENDU la Loi sur les contrats des organismes publics RLRQ chapitre C-65.1 et l'article 16 du Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics RLRQ chapitre C-65.1 r.5 prévoyant l'adjudication du contrat à l'entrepreneur ayant soumis le prix le plus bas dont l'admissibilité et la conformité sont établies;

ATTENDU l'appel d'offres public réalisé;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du service des ressources matérielles et de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur Alain Rivet :

D'ADJUGER le contrat de travaux de construction pour procéder à l'agrandissement de l'école Jean-Baptiste-Meilleur, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Tisseur inc., NEQ 1149222300, au coût de 35 949 000 \$, excluant les taxes;

D'AUTORISER la directrice du service des ressources matérielles à signer le contrat ainsi adjugé et tous documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.0 Levée

Résolution N° CA21-015

IL EST PROPOSÉ par le vice-président Raphaël Bordeleau :

DE LEVER la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il est 18 h 33.

Marie-Josée Lorion
Secrétaire générale

Benoît Lussier
Président